

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES QUANT AU PRÉAVIS MUNICIPAL N° 09 / 2024 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 1'090'000 POUR TRAVAUX AU CHEMIN DE LA TRAPPE

La Municipalité a invité la Cofin, le lundi 21 octobre 2024, afin de présenter les préavis N° 08 / 2024 et N° 09 / 2024

<u>Membres présents de la commission</u> : Rémy Damond, Carina Huguenin, François Martignier, Stéphane Martin, Claudia Witte

Membre présent du bureau : Bernard Treboux (Président du Conseil Communal)

<u>Membres présents de la municipalité</u> : Denis Currat, André Dunand, Nathalie Guignard-Pidoux et Marc Mazzariol

La Commission s'est par la suite réunie le mardi 29 octobre, puis mardi 5 novembre avec le quorum.

La Cofin résume ci-dessous ses points de vues :

Vu la situation des finances communales, le besoin de rénovation du Chemin de la Trappe représente un scenario financier difficile pour notre commune.

Les investissements dans les infrastructures essentielles sont prioritaires. Compte tenu de l'état à la surface et dans les conduites du sous-sol du Chemin de la Trappe, les options sont limitées. La commune doit agir.

Aspects pratiques – timing

- Les canalisations sous le chemin de la Trappe sont dans un état de dégradation avancé, nécessitant une intervention rapide pour éviter des problèmes sanitaires et environnementaux. Le Chemin de la Trappe lui-même est fortement détérioré, ce qui compromet la sécurité des usagers. La réalisation urgente de ces travaux s'avère impérative. Une réparation partielle des canalisations n'est pas envisageable, car elle ne résoudrait pas le problème et ne ferait que reporter à plus tard une solution, prenant ainsi le risque d'un incident majeur.
- Les deux types de travaux, soit les canalisations et la chaussée, doivent être réalisés en commun, ce qui permettra d'optimiser les interventions et de minimiser les perturbations pour les résidents.

 L'approvisionnement en eaux claires (EC) est une des missions clé des autorités communales envers leur population. Il n'est plus possible de mener à bien cette mission si les installations sont fortement dégradées.

Aspects sécuritaires / légaux

- La mise à jour des installations est impérative parce que les regards mixtes EC / EU
 (eaux claires / eaux usées) ne répondent plus aux normes actuelles. Leur
 modernisation est nécessaire pour éviter des surcoûts à long terme et prévenir
 d'éventuelles contaminations.
- La mise à niveau des installations qui sont utilisées pour la défense incendie est également pertinente et d'actualité et permet de répondre aux normes.
- De plus, le fait de revoir les pentes pour mieux diriger l'écoulement des eaux permettra de réduire des coûts de maintenance à l'avenir.

Aspects financiers

- La somme prévue pour ce préavis est considérable. Le fonds de réserve actuel pour EC / EU n'est pas suffisamment alimenté pour être utilisé au financement, même partiel, de ce préavis. A noter que ¾ des dépenses totales du préavis (soit 829'635 CHF) concernent le dicastère 460 Réseau d'égouts / épuration qui sont des comptes fermés, lesquels seront impactés dans les rubriques : intérêts et amortissements, et ce, sur 60 ans. Selon information obtenue auprès de la Municipalité, l'estimation de la hausse du prix de l'eau facturée serait de l'ordre de +5%.
- Le quart restant des dépenses (soit 261'634 CHF) de ce préavis concerne les travaux routiers. Les coûts inhérents seront répercutés dans le budget de fonctionnement par des intérêts et amortissements sur 40 ans; dans ce cas, c'est donc des recettes fiscales qu'ils seront couverts.

La Cofin se prononce, au vu des arguments décrits ci-dessus, en faveur de cet investissement et donc recommande d'accepter le préavis N° 09 / 24.

Conclusions:

Vu le préavis municipal N° 09 / 24 relatif à une demande de crédit de CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la Trappe.

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

La Commission des Finances recommande au Conseil Communal de Bassins d'accepter le préavis N° 09 / 24 relatif à une demande de crédit de CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la Trappe et :

- D'accorder à la Municipalité un crédit du CHF 1'090'000 pour les travaux relatifs au remplacement du collecteur EC, chemisage du collecteur EU, remplacement de la conduite d'eau potable et réfection de la chaussée au Chemin de la Trappe,
- 2. De financer cette dépense par un emprunt bancaire,
- 3. De prendre acte que le montant de CHF 1'090'000 sera amorti ainsi :
 - Canalisations sur 60 ans : CHF 600'536 (rubrique 72000 Traitement des eaux usées)
 - b. Eau potable sur 60 ans : CHF 229'099 (rubrique 71000 Approvisionnement en eau)
 - c. Route 40 ans: CHF 261'634 (rubrique 61500 Routes communales)

Fait à Bassins, le 5 novembre 2024

Rémy Damond

Manfred Elmer

Gian-Reto Gotsch

Carina Huguenin

François Martignier

Stéphane Martin Rapporteur

Claudia Witte